

aussi influente que possible, pour appuyer auprès des ministres la requête du comité exécutif. Ce fut le 13 février 1907, que la délégation québécoise fut reçue par le cabinet fédéral.

Entre temps, M. le Maire de Québec avait nommé une commission de trois membres chargés spécialement d'étudier la question du parc national.

Le rapport des commissaires fut communiqué aux membres du comité exécutif dans la séance du 17 janvier 1907. Ce rapport recommandait instamment la création du parc, et en traçait les limites: le parc serait borné à l'est par la citadelle, au sud par la falaise qui domine le Saint-Laurent, à l'ouest par l'anse du Foulon, ou anse de Wolfe, au nord par l'avenue Laurier. Les Plaines, conservant leur étendue actuelle, se prolongeraient par une large voie qui suivrait le falaise jusqu'à Marchmont.

On proposait de rattacher encore au parc national une longue promenade qui continuerait le boulevard de la falaise.

« Cette promenade embrasserait toute la circonférence de Québec, et, se déroulant tout entière sur les hauteurs, dominerait les rives du Saint-Laurent d'abord, puis de la rivière Saint-Charles. Partant de la Terrasse, montant au bastion du Cap Diamant, suivant la falaise jusqu'à l'anse du Foulon, puis descendant par le Belvédère jusqu'à la falaise qui domine la rivière Saint-Charles, suivant ensuite le bord du coteau Sainte-Genève pour regagner le rempart au bastion Saint-Charles, longeant la rue des Remparts, contournant le jardin Montmorency, traversant sur un viaduc la côte de la Montagne, et revenant à